

Communiqué de presse

Les Abymes, le 20 juin 2016

Le surendettement en Guadeloupe : profil et structure d'endettement des ménages surendettés

L'Institut d'émission des départements d'outre-mer en Guadeloupe (IEDOM) a publié une note analysant le profil des ménages surendettés au sein de l'archipel guadeloupéen ainsi que la structure de leur endettement.

En 2014, les ménages en situation de surendettement en Guadeloupe sont majoritairement composés de personnes seules (célibataires, séparés, divorcés ou veufs) et avec au moins une personne à charge.

En Guadeloupe, occuper un emploi ne semble pas être suffisant pour se prémunir contre le surendettement : les actifs occupés représentent, à part égales avec les chômeurs, 38 % des personnes surendettées. Cependant, dans la plupart des dossiers, les personnes perçoivent des revenus inférieurs au SMIC et présentent de faibles capacités de remboursement.

En 2014, l'endettement moyen par dossier s'établit à 65 000 euros, soit un niveau supérieur à celui enregistré dans les autres DOM. Il se compose à 71 % de dettes financières, qui recouvrent notamment les dettes immobilières et les dettes à la consommation. Les arriérés de charges courantes, pesant à 10 % dans l'endettement des ménages, sont essentiellement dus au logement et à la fiscalité.

Comparativement aux autres DOM, la Guadeloupe enregistre un faible taux de dépôt de dossiers de surendettement (0,93 dossier pour 1 000 habitants). S'il existe des raisons culturelles et sociales à ce constat, ceci est aussi révélateur de la nécessité de consolider les dispositifs d'informations et d'accompagnement à destination des ménages rencontrant des difficultés financières.

Pour lire : [Le surendettement en Guadeloupe](#)

L'IEDOM assure le secrétariat des commissions de surendettement dans sa zone d'intervention, dans les mêmes conditions que la Banque de France, à l'aide d'un dispositif identique au plan juridique et opérationnel.

Réalisée selon la même méthodologie, l'enquête typologique sur le surendettement menée en 2014 dans les DOM vient compléter celle produite par la Banque de France pour la métropole, disponible à l'adresse suivante :

https://www.banque-france.fr/fileadmin/user_upload/banque_de_france/La_Banque_de_France/enquete-typo-surend-menages-2014.pdf

L'IEDOM assure le rôle de banque centrale dans les cinq départements d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte), ainsi que dans les collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et Saint-Martin, dont la monnaie est l'euro. Établissement public national, il exerce ses missions de banque centrale « au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France ». L'IEDOM exerce également des missions de service public qui lui ont été confiées par l'État. Par ailleurs, il assure le rôle d'observatoire économique et financier des économies ultramarines.

Les publications de l'IEDOM sont téléchargeables gratuitement sur le site www.iedom.fr.

Contact presse : Direction - tél : 0590 93 74 02, direction@iedom-guadeloupe.fr
Études - tél : 0590 93 74 33, etudes@iedom-guadeloupe.fr